

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 00450
Numéro SIREN : 482 879 186
Nom ou dénomination : SOCIETE FINANCIERE SAINT JAMES

Ce dépôt a été enregistré le 03/01/2022 sous le numéro de dépôt 303

SOCIETE FINANCIERE SAINT JAMES
Société par actions simplifiée
au capital de 2 385 590 euros
Siège social : 8 Place Vendôme, 75001 PARIS
482 879 186 RCS PARIS

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 28 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt et un,
Le 28 octobre
A 15 heures,

Les associés de la société SOCIETE FINANCIERE SAINT JAMES se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Michael BENABOU, en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 238 559 actions sur les 238 559 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.



Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Nomination d'un co-Commissaire aux Comptes titulaire et d'un co-Commissaire aux Comptes suppléant,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de nommer :

- en qualité de co-Commissaire aux Comptes Titulaire : Monsieur Robert COHEN, né le 27 octobre 1957 à Paris (75011) ; de nationalité française, domicilié 97 rue de Paris, 94220 CHARENTON LE PONT, pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2026.
- en qualité de co-Commissaire aux Comptes suppléant : Monsieur Didier BELMA, né le 22 septembre 1961 à Issy les Moulineaux (92), domicilié 8 rue Villehardouin, 75003 PARIS pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2026.

Le Commissaire aux Comptes titulaire exercera sa mission dans le cadre de l'audit légal conjointement avec la Société TETRA AUDIT, Commissaire aux comptes Titulaire actuel de notre Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Monsieur Robert COHEN et Monsieur Didier BELMA ont fait savoir à l'avance qu'ils acceptaient le mandat qui viendrait à leur être confié et ont déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

DEUXIEME RÉOLUTION



L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Michael BENABOU

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right, positioned below the printed name of the President.

